**Compte rendu et *commentaires* du conseil municipal du 5 septembre 2024**

Point de l’ordre du jour concernant la mémoire des centres de santé :

Nous étions sept membres du groupe « mémoires des centres du cure » de l’association ADEPAL PPR présents à cette séance du conseil municipal.

Olivier PRACHE, conseiller municipal délégué au pilotage de ce projet de mémoires s’est livré à un long monologue au cours duquel il a rappelé les diverses étapes de ce projet. Il a fait état des nombreuses actions entreprises par toutes celles et ceux qui ont participé à l’élaboration de ce projet. Il a évoqué avec insistance le travail important accompli par deux associations :

* Les Milieux (*on rappellera que les milieux n'ont participé à aucune des réunions organisées et qu’il n’a jamais été évoqué les réalisations concrètes et ce qu’il reste du travail de cette association*). Les Milieux avaient mené une réflexion antérieurement au projet relancé par la mairie.
* L’association ADEPAL PPR : Olivier PRACHE évoque très rapidement les faits sans apporter la moindre précision sur la réalisation des panneaux par notre association, *ni sur le fait qu’ils ont été exposés à l’occasion de la réunion publique organisée par la Mairie, et qu’à cette occasion ils ont été validés par un vote massif, les habitants plaçant ce projet loin devant tous les autres projets.*

O. PRACHE rappelle également le travail de l’association « Histoire de » Qui a piloté les réunions organisées par la Mairie et qui ont permis d’élaborer un projet riche et varié.

Il a insisté sur ce que doivent être les priorités dans la réalisation du projet, à savoir :

-Un site internet dédié aux mémoires des centres de cure

-Un lieu d’installation d’œuvres d’art

-Des conférences sur la santé, notamment sur la tuberculose

-La réalisation de panneaux, enrichis par des QR codes qui permettront de bien comprendre l’histoire des lieux. Il parle des vestiges restants sur le site (escalier, fontaine ...), auxquels on pourrait joindre une plaque explicative.

-L’accès au site par le biais des sentiers existants, qui partent du centre du village (*alors que lors de la réunion publique le maire avait précisé que ce n’était pas possible car ces terrains avaient été attribués par la Mairie à un groupement d’agriculteurs*).

-L’ancienne route des centres de cure sera également un moyen d’accès au site en voiture, pour les personnes ne pouvant pas emprunter les sentiers, mais il faudra en limiter le nombre. Isabelle RUIN, adjointe, insiste, de son côté, sur la nécessité de favoriser l’accès à tout le site aux personnes handicapées, quel que soit le type d’handicap.

*Pour certains d’entre nous, cette restitution du projet n’a pas été fidèle totalement à celle faite en réunion publique.*

Olivier PRACHE explique que suite au vote du Conseil Municipal, il sera nécessaire de créer un comité de pilotage, de se lancer à la recherche de subventions et qu’il sera important que les élus s’impliquent dans la réalisation du projet, qui demandera beaucoup de temps et d’énergie.

Il annonce alors un nouveau concept pour ce projet qui doit s’inscrire dans une philosophie de REPARATION. *Personne n’avait jusqu’alors entendu parler de ce concept, qui n’avait jamais été évoqué à aucune réunion ? S’agit-il de remplacer le concept de mémoires des centres par celui de réparation ? On peut légitimement se demander si les élus n’ont pas l’intention d’imposer certaines réalisations au détriment des propositions issues des nombreuses réunions de travail réalisées par les habitants bénévoles lesquels ont, pour priorité, la valorisation et le rappel de cent ans de vie du Plateau.*

Sur une question relative au financement, l’élu a annoncé qu’il restait la somme de 10 000 euros sur le budget 2024 de la commune.

**Le Conseil Municipal vote à l’unanimité pour la réalisation de ce projet de mémoires des ex. Centres de santé du Plateau.**

**O. PRACHE sera l’élu qui pilotera le projet** qui devrait s’étendre sur une durée de 3 ans.

*Nous avons assisté à une réunion du Conseil Municipal, où l’idée de démocratie participative ne semblait pas être une priorité. Rien n’avait été prévu pour accueillir le public dont la présence semblait peu appréciée. Les caractères des documents présentés sur l’écran étaient si petits qu’il était impossible, pour les citoyens présents, de les lire ; les propos des intervenants étaient inaudibles, le contraire aurait permis de mieux suivre les débats. Néanmoins certains conseillers leur ont donné la parole en fin de discussion du projet des mémoires. Les membres du groupe ayant travaillé et réalisé les 5 panneaux de mémoires, sous l’égide de l’Adepal PPR, ont pu rappeler l’importance du travail effectué par leur groupe et leur souhait de voir se concrétiser les panneaux dans un avenir proche.*

*L’ADEPAL PPR.*